

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

20 mai 2022

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 11

N° 1486/2022

Objet :

Effacement des réseaux
RD 280

- TRANCHES 2 ET 3 -

Acceptation de devis

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

ID : 051-215101395-20220531-1486-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, RENAULT Sylvaine.

Ayant donné son pouvoir : Madame DIOUY Béatrice à Madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après avoir accepté le devis de la 1^{ère} tranche de l'enfouissement des réseaux de l'ancienne RN 44 (RD 280) Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication sur l'ancienne route RN 44 (RD 280) pour les tranches 2 et 3 établies par le SIEM.

Ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableaux récapitulatifs des dépenses :

Travaux « Tranche 2 »	Montant	Participation de la Commune
Effacement du réseau BT	65 000.00€	3 250.00€
Effacement du réseau Orange	48 297.47€	48 297.47€

Travaux « Tranche 3 »	Montant	Participation de la Commune
Effacement du réseau BT	83 000.00€	4 150.00€
Effacement du réseau Orange	38 814.89€	38 814.89€

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la Commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve à l'unanimité** la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux ancienne route Nationale, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- **Donne** délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 9 juin 2022.

Le Maire,

J. ROUSSINET

